

TARIFS

FACTURATION AU QUOTIEN FAMILIAL	1 ^{ER} ET 2 ND ENFANT			3 ^{ÈME} ENFANT ET +		
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE
QUOTIENT FAMILIAL 1 INFÉRIEUR OU ÉGAL À 700 €	31,35 €	25,08 €	13,70 €	28,20 €	22,56 €	12,32 €
QUOTIENT FAMILIAL 2 ENTRE 700 € ET 900 €	47,75 €	38,20 €	13,70 €	43,00 €	34,40 €	12,32 €
QUOTIENT FAMILIAL 3 ENTRE 900 € ET 1 200 €	64,20 €	51,36 €	16,85 €	57,75 €	46,20 €	15,16 €
QUOTIENT FAMILIAL 4 SUPÉRIEUR À 1 200 €	80,60 €	64,48 €	16,85 €	72,55 €	58,04 €	15,16 €

Consultation de la délibération sur le portail familles du Val de Sarthe.



Documents à fournir (téléchargement sur votre compte)

- L'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), ainsi que le numéro d'allocataire.
- **Si vous ne pouvez pas fournir l'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...),** les 4 pages de l'avis d'imposition de l'année N-1 (sur les revenus de l'année N-2) du foyer (les 2 avis dans le cas de déclarations non communes).
- Les copies des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant.
- L'attestation responsabilité civile et individuelle accident.
- Le Protocole d'Accueil Individualisé si votre enfant en a un.

Tout dossier incomplet pour le calcul des tarifs entraînera l'application du plein tarif.

INFORMATION

Service enfance
Communauté de communes du Val de Sarthe
29, rue du 11 novembre - 72210 La Suze-sur-Sarthe
02 43 83 52 41
guichetfamilles@cc-valdesarthe.fr



ACCUEIL DE LOISIRS

PRINTEMPS 2023



3-11 ANS



5 SITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux enfants **nés entre 2012 et 2020** (3 ans révolus et scolarisés). Des activités variées sont proposées chaque jour.

ACCUEIL DU 17 AU 28 AVRIL 2023

CÉRANS-FOULLETOURTE
(3-11 ans)
Espace Gérard Véron
10, rue de la République

GUÉCÉLARD
(3-11 ans)
École René Cassin
chemin du Dauphin

ROËZÉ-SUR-SARTHE
(3-11 ans)
Espace des deux coqs
Place Isaac de la Roche (église)


LOUPLANDE
(3-11 ans)
École Mozart
8, route de Soulligné-Flacé

SPAY
(6 ans-11 ans)
Domaine du Houssay
route d'Arnage

FACTURATION / RÈGLEMENT

Vous recevrez sur votre compte du portail familles la facture proforma et également un « avis des sommes à payer » par courrier et émis par le Trésor Public. Pour tout paiement en direct (espèces, chèques), nous dépendons de la Trésorerie de Sablé-sur-Sarthe.

- Les différents modes de paiement sont :
- Chèques
 - Espèces
 - CB de votre compte du portail familles (lien vers le site de impots.gouv.fr)
 - Chèques vacances ANCV
 - Chèques CESU
 - Tickets loisirs MSA
 - Aides aux loisirs CAF

 Les services du Val de Sarthe ne sont pas habilités à recevoir et à traiter de l'argent en-dehors des régies spécifiques.

INSCRIPTIONS

RÉSERVATIONS DU 20 MARS AU 02 AVRIL 2023

Pour les petites vacances, inscription au forfait 4 ou 5 jours, ou à la journée.

<https://ccvaldesarthe.portail-familles.net>



- 24h/24 et 7j/7
- Compte sécurisé
- Paiement en ligne



Les réservations aux activités de printemps 2023 sont enregistrées sur le portail familles de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Familles qui disposent déjà d'un compte sur le portail familles

- S'assurer que les fiches famille et enfant(s) sont remplies complètement ainsi que les attestations.
- S'assurer que les documents joints sont valides (attestation d'assurance responsabilité civile, vaccinations).

Familles qui ne disposent pas de compte sur le portail familles

- Faire une demande d'ouverture de compte avec le formulaire en lien sur le portail. Suite au transfert de votre dossier sur le portail familles vous recevrez un mail avec un lien d'activation, votre identifiant et votre code d'accès.
- Remplir entièrement les différentes fiches sur votre compte avant d'accéder au planning des réservations :
 - Fiche famille (information du compte / voir, modifier les informations de la famille : coordonnées, informations personnelles, les parents, règlement et attestation sur l'honneur).
 - Fiches enfants (en cliquant sur le nom de l'enfant / voir, modifier la fiche enfant : informations enfants, renseignements médicaux, personnes à contacter, personnes autorisées, autorisations).

Dès que les fiches famille et enfant(s) sont entièrement remplies, vous pouvez accéder aux plannings des réservations (guide de l'utilisateur).

Les réservations peuvent être modifiées dans le délai imparti, du **lundi 20 mars au dimanche 2 avril 2023**. Au-delà, les réservations sont définitives et facturables.